

Un nouveau Schéma Général d'Assainissement multi-acteurs pour la Métropole de Lyon / Étude de Cas

A new multi-stakeholder urban drainage General Scheme for the Metropolis of Lyon /Case study

Laurence Campan, Wahiba Kadri

Métropole de Lyon, Délégation au développement urbain et au cadre de vie,
Direction de l'Eau et direction de l'Aménagement ; 20 rue du LAC, 69003
LYON ; lcampan@grandlyon.com

RÉSUMÉ

Le schéma général d'assainissement 2015-2027 fixe les grandes orientations pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales de la Métropole de Lyon. Il constitue un cadre cohérent pour les investissements, l'exploitation et la gestion, à moyen et long termes. Son élaboration participative élargie à de nombreux contributeurs a permis de partager une culture commune entre les gestionnaires de l'eau, les partenaires institutionnels, les urbanistes, les élus et les usagers. Chaque acteur du territoire s'est engagé à respecter les 4 grands enjeux définis ensemble et à mener des actions en faveur de la maîtrise des entrants dans les systèmes d'assainissement (eaux pluviales et polluants spécifiques), de la performance des systèmes et de la gestion patrimoniale des ouvrages. A travers le témoignage d'un aménageur et de la présentation d'un projet d'urbanisme, nous verrons comment ce document stratégique est pris en compte par un acteur partenaire de la démarche.

ABSTRACT

The general schema of sanitation 2015-2027 sets out the main guidelines for the management of wastewater and rainwater of « la Métropole de Lyon ». It establishes a coherent framework for investment, operation and management, medium and long term. It was built from a large panel of local contributors, in order to share a common culture among water managers, institutional partners, planners, elected officials and users. Each actor of the territory is committed to respect the four major issues set together and to conduct actions for the control of incoming in sewerage systems (rainwater and specific pollutants), the performance of systems and patrimonial management of the networks and treatment plants.

Through the testimony of a developer and the submission of a planning project, we will see how a partner takes into account this strategic document.

MOTS CLÉS

Système d'assainissement, gestion des eaux pluviales, actions à la source, stratégie partenariale, engagements des acteurs

1 UN NOUVEAU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT POUR LA METROPOLE

1.1 L'assainissement à la Métropole de Lyon

1.1.1 Présentation de la Métropole

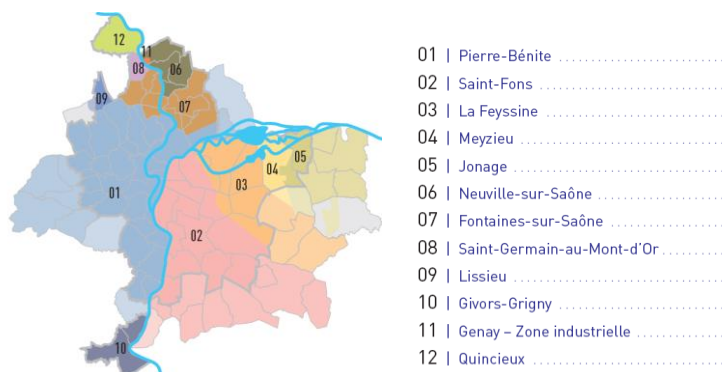
A la confluence du Rhône et de la Saône, la Métropole de Lyon compte 1,3 millions d'habitants et un tissu industriel dense. Le territoire est très contrasté entre la plaine de l'Est et les Monts de l'Ouest. Les ressources en eau, support du développement et du cadre de vie, y sont riches et diversifiées.

Construit pour accompagner le développement de la ville, le patrimoine d'assainissement est important. Il est composé de :

- de réseaux enterrés principalement unitaires: 3 193 km
- de réseaux superficiels le long des voiries 113 km de fossés et 3 km de noues exploités par d'autres services, 2 600 puits d'infiltration
- de 12 stations de traitement des eaux usées, 80 postes de relèvement et de refoulement, 397 déversoirs d'orage, 135 bassins de rétention et 56 bassins d'infiltration des eaux pluviales.

Ce patrimoine est équipé de stations de métrologie (pluviomètres, stations de mesures en réseau, piézomètres en nappes, ...

12 synthèses par bassin versant de station de traitement des eaux usées



30/11/2015

GRANDLYON 17

1.1.2 Les nouveaux défis pour l'assainissement

Après plusieurs décennies de développement des réseaux d'assainissement pour accompagner l'extension de la ville, les systèmes d'assainissement doivent relever de nouveaux défis. Quatre nouvelles tendances se dégagent:

- L'imperméabilisation de la ville : les risques de ruissellement urbain, les îlots de chaleur, l'abaissement des niveaux d'eau dans les nappes et les cours d'eau ;
- L'évolution des pratiques, l'émergence de nouveaux polluants et les attentes des habitants liées à la nature et au bien-être ;
- Le vieillissement du patrimoine constitué des réseaux et des ouvrages ;
- Le renforcement de la réglementation, qui passe d'obligations de moyens à des obligations de résultats, pour la protection des milieux aquatiques, y compris par temps de pluie.

Il devient donc essentiel de réaliser un changement culturel au sujet de l'assainissement, en passant d'une approche cloisonnée par métier à une approche plus globale et intégrée de l'eau sur le territoire.

1.2 Pourquoi élaborer un schéma général d'assainissement ?

Un schéma général d'assainissement de la Métropole de Lyon définit pour une quinzaine d'années les grandes orientations de la politique de la collectivité en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Il fixe un cadre cohérent pour les investissements, l'exploitation et la gestion visant à améliorer le système d'assainissement à moyen et long termes en lien avec l'évolution des réglementations environnementales.

La Métropole disposait d'un schéma général d'assainissement datant de 1992, dont les actions étaient déjà réalisées, par exemple la construction et la rénovation lourde des stations de traitement des eaux usées.

Pour structurer et fédérer la posture de la collectivité face aux nouveaux défis et aux nouvelles exigences réglementaires en matière d'assainissement, le projet d'élaboration d'un nouveau schéma d'assainissement a été lancé.

1.3 Les particularités du schéma général d'assainissement 2015-2027

Du fait de l'évolution du contexte général et local, il a été décidé de ne pas limiter la portée du schéma d'assainissement aux seuls gestionnaires de l'assainissement, mais de l'étendre à l'ensemble des services et acteurs de la collectivité.

Conformément à la démarche de management intégré dans laquelle s'est engagée la direction de l'eau du Grand Lyon, le schéma général d'assainissement permet le partage d'une culture commune et des objectifs entre les gestionnaires de l'eau (potable, assainissement, milieux aquatiques), les partenaires institutionnels, les urbanistes, les élus et les usagers.

Dans le cadre de la politique du Cycle de l'Eau de la Métropole, le schéma prend en compte non seulement la gestion des eaux usées, mais aussi la gestion des eaux pluviales, dans le but de contribuer à la santé des habitants, de préserver les milieux aquatiques et de prévenir les inondations.

Ses objectifs et son contenu serviront de référence pour l'élaboration des zonages et règlements d'assainissement, pour les études et travaux sur les systèmes d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Le schéma général d'assainissement et les documents de la planification urbaine (SCOT, PLU-H) sont rédigés en étroite cohérence. Les projets d'urbanisation et d'aménagement intégreront les enjeux et objectifs du schéma général.

2 UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE POUR UN PORTAGE ELARGI

2.1 2008-2012 : de l'approche technique à l'approche multi-acteurs

Porté par la Direction de l'Eau de la Métropole, le projet du schéma général d'assainissement a dépassé les frontières des services de l'eau.

Un diagnostic complet de chacun des 12 systèmes d'assainissement du territoire a été réalisé, dans le but d'identifier les dysfonctionnements et de proposer des solutions techniques adaptées. Mais au regard de la complexité à hiérarchiser les priorités à l'échelle de chaque système d'assainissement, et du caractère très transversal de certaines problématiques, il a été choisi d'élargir le niveau de portage et de compléter l'approche technique par une approche partenariale, réinterrogeant les pratiques de tous les acteurs du territoire.

Ainsi, afin de concilier les enjeux du développement urbain et le respect de la réglementation sur l'eau, une centaine de partenaires ont été invités à travailler ensemble pour limiter leurs impacts sur les systèmes d'assainissement et sur la qualité des milieux aquatiques.



2.2 2012-2013 : le partage d'enjeux et d'objectifs communs

Le schéma général d'assainissement est le fruit d'une large concertation entre les services de la direction de l'eau dans un premier temps et, dans un second temps, avec des représentants de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de chaque direction du Grand Lyon (Voirie, Propreté,

Logistique et Bâtiments, Urbanisme, Informatique, Coordination Territoriale...), des directeurs généraux et maires des communes du Grand Lyon, des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et du Club de développement durable.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé ce projet à hauteur de 50%

L'ensemble des acteurs associés partage les quatre enjeux présentés, la nécessité de croiser les politiques publiques et la nécessité de mobiliser les compétences de chacun pour aborder la gestion des eaux usées et des eaux pluviales de manière plus transversale.

Ce travail participatif a permis de dégager 4 grands enjeux communs, déclinés en objectifs pour les gestionnaires de l'eau (actions directes sur les systèmes d'assainissement) et en objectifs pour les autres acteurs du territoire (actions indirectes)

Le Conseil de communauté a validé par délibération du 24 juin 2013, les grands enjeux du futur schéma général d'assainissement.

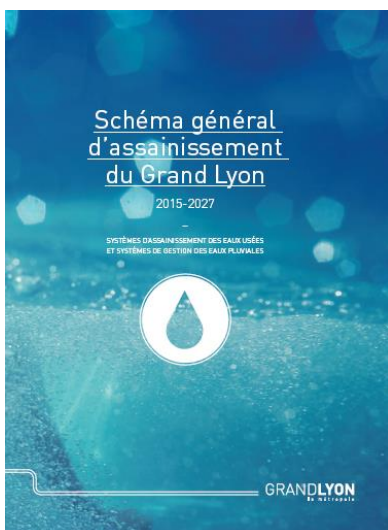
2.3 2013-2015 : le portage collectif à travers des engagements concrets

Après la validation politique des enjeux communs, tous les participants au projet ont proposés des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés. Sur la base de groupes de travail, un état des lieux et une liste d'engagements ont été établis, puis traduits sous forme de fiches.

Les 59 communes ont été sollicitées par questionnaires, dans lesquels elles ont présenté les actions communales en cours, les réalisations exemplaires en matière de gestion à la parcelle des eaux pluviales et les actions qu'elles s'engagent à mener dans les prochaines années.

Pour chacun des systèmes d'assainissement, un livret de présentation des enjeux locaux et pistes d'actions prioritaires a été rédigé. Il présente une liste d'indicateurs de résultats qui servira de base à l'évaluation de la mise en œuvre du projet.

Le schéma général d'assainissement complet a fait l'objet d'une nouvelle délibération en Conseil de Métropole par le nouvel exécutif en juillet 2015, avant d'être diffusé à l'ensemble des acteurs pour information et mise en œuvre. Il sera aussi intégré dans les pièces constitutives du PLU-H.



Les 32 fiches actions transversales

Enjeu 1 : Agir à la source pour préserver la santé humaine et les milieux aquatiques

- 1 Polluants
- 2 Eaux pluviales et eaux claires
- 3 Prescriptions de raccordement
- 4 Contrôle des prescriptions
- 5 Milieux aquatiques
- 6 Politiques publiques locales
- 7 Projets d'aménagement

01

FICHE ACTION N°1

Améliorer la connaissance sur les polluants et contribuer à réduire leurs émissions

Cette fiche action s'inscrit dans :
ENJEU N°1 Agir à la source pour préserver la santé humaine et les milieux aquatiques
OBJECTIF N°1 Multiplier les entrants dans les systèmes d'assainissement collectifs et les systèmes de gestion des eaux pluviales

PRIORITÉS	CONTRIBUTEURS	ENGAGEMENTS DES CONTRIBUTEURS	ÉCHÉANCE	BUDGET
spécifique sur les polluants des eaux pluviales et des eaux usées potentiellement produits sur le territoire : macrodéchets, sédiments, micropolluants, pathogènes, résidus pharmaceutiques...	DE (ESIC, ESRC, EBE, ESU)	1. Note de cadrage 2. Mise en œuvre et structuration des actions au sein d'un observatoire «micropolluants»	1. 2015 2. 2015-2022	STP
Clair-été 2012 : Plus visible à l'acceptation d'une veille sur les micropolluants et les macrodéchets.			0/0/0	
Diagnostic local (maillage...) en partenariat avec les emetteurs potentiels	DE (ESRC, ESIC, ESU)	Analyse et complément des données disponibles : zones industrielles, zones à enjeu qualité élevées, communes extérieures	2016-2020	Fonctionnement
Actions de communication / sensibilisations ciblées	DE (ES, ESRC)	Plan de communication formalisé	2015-2027	Fonctionnement
Clair-été 2013 : Communications ciblées suite à Aylac/Incertitudes. Plaque générale sur les bons gestes.				0/0/0
Développement de partenariats avec les secteurs d'activité	DE (ESRC)	Plan de Copartition ZI Mégrieu : Faciliter et accompagner les initiatives extérieures	2015-2027	Fonctionnement + subventions
Clair-été 2013 : Très peu développé, car peu d'interlocuteurs. Une opération collective menée en partenariat avec l'Agence de l'Eau sur la ZI Mégrieu.				0/0/0

Avancement

- 💧💧💧 Totallement réalisé, suivi à poursuivre
- 💧💧 Partiellement réalisé, à poursuivre
- 💧 Démarré, à développer
- ⊖ Non réalisé, à démarrer

30/11/2015 GRANDLYON 15

3 UN DOCUMENT STRUCTURANT POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES

3.1 Un document de planification pour agir d'ici à 2027

Le Schéma Général d'assainissement 2015-2027 se compose de :

- un livret des orientations et des quatre enjeux partagés par les gestionnaires de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, et les acteurs publics et privés du territoire de la Métropole de Lyon ;
- 32 fiches actions transversales fixant les priorités et 100 engagements des différents acteurs pour tout le territoire, afin d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle de chaque enjeu ;
- un livret sur les 12 bassins versants des stations de traitement des eaux usées qui présente 12 états des lieux des problématiques locales actuelles, 21 pistes d'actions locales prioritaires hiérarchisées et le niveau de performance de chaque système.

3.2 Un livrable structuré autour de 4 grands enjeux pour l'avenir

Le schéma général d'assainissement répond à quatre enjeux partagés par les différents acteurs du territoire :

ENJEU N° 1 : Agir à la source pour préserver la santé humaine et les milieux aquatiques.

Pour maîtriser les polluants et les volumes d'eaux usées dès leur entrée dans les systèmes d'assainissement, il est nécessaire de mieux connaître les usages de toutes les catégories d'usagers du service (particuliers, industriels, communes extérieures). Il est aussi important de renforcer les prescriptions et le contrôle des branchements, principalement pour éviter les entrées d'eaux pluviales dans les systèmes. Afin de limiter la dégradation des milieux aquatiques, il convient d'appréhender les impacts potentiels des activités du territoire et de favoriser l'engagement de chacun pour les limiter.

ENJEU N° 2 : Dimensionner et piloter les systèmes d'assainissement pour réduire les impacts sur l'environnement Pour améliorer la connaissance des flux transitant par les systèmes d'assainissement et pour optimiser leur fonctionnement, la Métropole de Lyon a réalisé ces dix dernières années de lourds investissements. Des financements complémentaires, chiffrés à environ 200 millions d'euros, permettront de mettre en conformité les systèmes d'assainissement unitaires qui déversent trop fréquemment au milieu naturel par temps de pluie. L'amélioration de l'assainissement passe aussi par l'intégration des finalités du développement durable et la valorisation de l'eau pluviale dans la ville.

ENJEU N° 3 : Gérer les patrimoines et les faire évoluer

Le maintien en état des réseaux et des ouvrages est important pour préserver la sécurité publique, pour ne pas contaminer les sols et les captages d'eau potable, pour pérenniser les performances des systèmes d'assainissement et pour ne pas reporter les dépenses sur les générations futures. Face au vieillissement du patrimoine et aux contraintes financières, il est indispensable de connaître et de prioriser les besoins de renouvellement.

ENJEU N° 4 : Être proche et voir loin pour accompagner le développement du territoire

Pour une gestion durable de l'assainissement, il est essentiel de partager les connaissances avec les acteurs du territoire, d'innover, d'anticiper l'évolution de l'urbanisation, de sensibiliser et de prendre en compte les attentes des usagers et d'adapter le prix de l'assainissement aux besoins.

3.3 Le temps de la mise en œuvre et le suivi des engagements 2015-2027

Le document a été publié et diffusé à l'ensemble des acteurs partenaires. Il est en ligne sur les sites internet du Grand Lyon destinés au grand public et aux élus.

Au niveau des gestionnaires de l'eau, la Direction de l'eau utilise ce document comme cadre cohérent pour les investissements, l'exploitation et la gestion du service.

Pour les autres acteurs, dès mi- 2015 des présentations et réunions d'échange ont été réalisées auprès des aménageurs, des maires de 59 communes et des autres services de la collectivité.

Suivront des actions de formation et d'animation à travers des projets concrets comme par exemple la révision du PLUH, le projet « Ville Perméable »,...

Chaque acteur apportera ensuite sa contribution au travers de ses propres projets d'aménagement et de construction, en favorisant la réduction à la source des eaux pluviales ou les émissions de polluants dans l'eau, et en facilitant les partenariats et les conditions d'entretien des nouveaux dispositifs techniques de gestion des eaux.

L'évaluation de la mise en œuvre se fera avec le suivi de l'avancement des engagements de différents acteurs du territoire et avec le calcul des indicateurs de résultats locaux (indicateurs de conformité des systèmes d'assainissement, de bon état des milieux aquatiques,...)

4 LA MISE EN ŒUVRE DE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT PAR UN ACTEUR DE L'AMENAGEMENT : EXEMPLE DU PROJET DE ZAC « ZONE EN CHAMPAGNE »

L'opération « Zone en Champagne » située en entrée de ville sur la Commune de Neuville sur Saône au sud de la ZI Lyon nord constitue la vitrine économique du site et permettra d'améliorer l'offre foncière notamment en direction du secteur de l'artisanat et de la petite industrie, à savoir : maintenir la capacité de l'agglomération à attirer de nouvelles entreprises et encourager le développement de celles qui sont déjà présentes.

Il s'agit d'un nouveau site d'activités dont le périmètre couvre une superficie de 17 hectares environ dédiés à une opération publique d'aménagement à vocation économique permettant d'accueillir des grandes entreprises exogènes et également des PME locales.

Le secteur « En Champagne », représente le dernier véritable potentiel pour développer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises de la ZI Lyon Nord (parc d'activités mixte, pôle entrepreneurial, foncier à construire, ...). Cette offre d'accueil sera particulièrement innovante en offrant un parcours résidentiel complet aux entreprises : de la pépinière d'entreprises au foncier libre de droit.

En phase faisabilité de l'opération, les grands enjeux du schéma général d'assainissement ont d'ores et déjà été respectés. Les problématiques liées à l'eau et l'assainissement ont été intégrées dès l'amont du projet : limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion à la source des eaux pluviales, et plus largement prise en compte des risques d'inondation et ruissellement et des risques technologiques.

Le projet se situe sur le Bassin versant de la station de traitement des eaux usées et effluents industriels de la Zone industrielle de Genay, dans laquelle les réseaux sont principalement séparatifs. Les problématiques de la gestion des eaux pluviales et de maîtrise des rejets industriels sont déjà importantes dans ce secteur. Le projet devra tout mettre en œuvre, tout au long de son avancement, pour ne pas les aggraver.